

ÉCOLE DOCTORALE
Gouvernance des institutions et des organisations

Université de Limoges

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 14/02/2022



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Isabelle Riassetto, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Présidente : Mme Isabelle RIASSETTO, Université du Luxembourg, Luxembourg

Expert(e)s : M. Pierre CHIRON, Université Paris-Est Créteil Val De Marne
Mme Fany DECLERCK, Université Toulouse 1 Capitole
M. Sandro LANDI, Université Bordeaux Montaigne
Mme Camille MOREL, Université Grenoble Alpes

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Valéry LAURAND

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN FÉVRIER 2021 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN SEPTEMBRE 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Gouvernance des institutions et des organisations* (ED GIO) est un projet qui sera porté par l'Université de Limoges lors du prochain contrat résultant d'une restructuration des ED n° 613 *Sciences de la société, territoires, sciences économiques et de gestion* (SSTSEG) (ED 613) et l'École doctorale n° 88 *Droit et science politique Pierre Couvrat* (DSP) (ED 88). Ces ED constituent deux des huit écoles doctorales (ED) de la ComUE Université confédérale Léonard-de-Vinci. Depuis janvier 2018, leur périmètre géographique couvre uniquement les Universités de Limoges et de Poitiers, l'Université de La Rochelle s'étant désengagée à la fin de l'année 2017. Un collège doctoral existe sur chaque site.

Sur l'année universitaire 2019/2020, l'ED 613 comptait 46 doctorants inscrits, dont 11 primo-inscrits, pour un taux d'encadrement de 2,09. L'ED 88 totalisait pour sa part 63 doctorants inscrits, dont 8 primo-inscrits, pour un taux d'encadrement de 3.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'École doctorale

L'ED 613 est adossée à huit unités de recherche (UR), dont deux UMR CNRS : GEOLAB (UMR 6042), UMR bi-site des universités de Limoges et Clermont Ferrand 2 ; MIGRINTER (UMR 6588) ; LAPE (EA 1088) ; CREOP (EA 4332) ; CRIEF (EA 2249) ; GRESCO (EA 3815) ; CEREGE (EA 1722) ; RURALITÉS (EA 2252). L'ED 88 Droit et science politique Pierre Couvrat est aussi adossée à 6 UR, équipes d'accueil (EA) : CECOJI (EA 7353), Université de Poitiers ; ERDP (EA 1230), Université de Poitiers ; IDP (EA 2623), Université de Poitiers ; IHD (EA 3320), Université de Poitiers ; ISC-EPRED (EA 1228), Université de Poitiers ; OMIJ (EA 3177), Université de Limoges.

Le périmètre des deux ED est cohérent avec le périmètre scientifique de l'ensemble des unités de recherche de rattachement en SHS. Le projet de restructuration par création d'une nouvelle ED *Gouvernance des Institutions et des Organisations – GIO* (ED GIO) restreint le périmètre géographique et disciplinaire, puisque cette ED repose sur trois UR existantes à Limoges (CREOP, LAPE et OMIJ), centrées sur le droit, les sciences économiques et les sciences de gestion, correspondant aux domaines scientifiques SHS1 Marchés et organisation et SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux et à 5 sections du CNU (1, 2, 3, 5 et 6). La science politique est écartée du projet en l'absence d'encadrants.

Les deux ED actuelles entretiennent des liens très étroits avec les établissements porteurs, les composantes, les collèges doctoraux et la ComUE, ainsi qu'avec les UR et les instituts (Institut régional des sciences humaines et sociales (Institut SHS), l'institut de gouvernance des institutions et des organisations (Institut GIO) et l'IAE). Si cette imbrication renforce indéniablement l'intégration des ED, elle n'offre pas toute la lisibilité attendue de l'articulation entre les prérogatives des différentes instances et la place des ED. Dans l'écheveau de leurs relations tissées avec d'autres entités, les ED peinent à mettre en valeur leur identité. Cela constitue un point de vigilance pour la future ED GIO.

La gouvernance des ED actuelles est collégiale et veille à assurer une représentativité des deux sites ainsi qu'un ancrage dans les UR. La composition de leur conseil est conforme à l'arrêté du 25 mai 2016. Le conseil de l'ED 613 se compose d'un directeur (Limoges) et d'un directeur-adjoint (Poitiers), de 15 enseignants-chercheurs (dont les deux directeurs de l'ED), des directeurs et codirecteurs des 8 UR, ainsi que de deux représentants des personnels BIATSS (un par site). Afin de favoriser l'ancrage de l'ED dans les composantes, sont également représentés au conseil de l'ED les directions des différentes composantes. La représentation des doctorants est assurée par 5 titulaires. Le choix des membres extérieurs présente la particularité intéressante de contenir

d'anciens doctorants de l'ED, afin de constituer un relai entre l'ED et son environnement socio-économique. L'ED 88 intègre un directeur (Poitiers) et un directeur-adjoint (Limoges). Son conseil se compose de 26 membres : 14 enseignants-chercheurs HDR, représentant les unités de recherche (dont 4 pour l'OMIJ et le directeur et le directeur-adjoint sont comptés comme représentants de leurs UR d'appartenance), 2 représentants des personnels ITRF (un par site) ; 5 doctorants titulaires (dont 2 inscrits à l'université de Limoges) et 5 personnalités extérieures. Sont également invités de façon permanente le vice-Président de la ComUE, les doyens des deux Facultés de droit (ou leurs représentants) et les présidents des associations de doctorants généralistes des Universités de Limoges et de Poitiers. La périodicité de 3 à 4 réunions par an est satisfaisante pour l'ED 88 mais n'est pas précisée dans le bilan de l'ED 613.

Les deux ED disposent actuellement d'un règlement intérieur, accessible en ligne, et mis à jour régulièrement (ED 88). La future ED GIO devra rapidement se doter d'un nouveau règlement intérieur. La rédaction de statuts permettrait de déterminer les prérogatives respectives du Collège doctoral et de la future ED GIO.

En qui concerne les moyens, notamment financiers, le bilan de l'ED 613 ne présente pas son budget. Celui de l'ED 88 indique que les moyens financiers ont augmenté de manière sensible avec la création de la ComUE. À Limoges, la dotation allouée par l'Université s'est avérée suffisante pour couvrir les besoins du site, la majeure partie des dépenses étant supportée par le Collège doctoral ou imputée sur des fonds dédiés (à la mobilité, par exemple). Une inconnue importante demeure le budget qui sera alloué à la future ED GIO.

En termes de moyens humains, chaque ED dispose actuellement, sur chaque site, d'un gestionnaire administratif. Dans l'ED 88, ce gestionnaire, hébergé par le Collège doctoral au pôle recherche de l'Université, est responsable des « aspects pédagogiques et logistiques ».

L'ED 88 est très bien dotée en moyens matériels. Les doctorants disposent d'une salle dédiée et équipée au sein de la Faculté de droit. L'OMIJ apporte un soutien en informatique, en moyens documentaires, de traduction et de déplacement. Les doctorants ont également accès aux ressources électroniques dont les abonnements sont abondés par la Faculté de droit et le service commun de documentation. Les doctorants qui s'occupent de l'association « Réseau Européen de Recherche en Droits de l'Homme – RERDH » bénéficient également d'un bureau. Dans le cadre de la future ED GIO, le resserrement géographique et disciplinaire sur un seul site, situé au centre-ville de Limoges, doté de locaux et d'installations communes, permettra une plus grande proximité avec les doctorants, propre à favoriser les interactions, à développer des synergies et à entretenir un sentiment d'appartenance à l'ED. Les doctorants rencontrés ont manifesté un très grand enthousiasme pour la création de la future ED GIO.

La communication externe des deux ED est actuellement assurée via des espaces dédiés sur les sites internet des Collèges doctoraux et de la ComUE. La restructuration permettra à la future ED GIO d'avoir son propre site et d'accroître sa visibilité. Une présence sur les réseaux sociaux compléterait utilement le dispositif de communication. Pour la communication interne, il existe une liste de diffusion par courriel vers l'ensemble des doctorants, ainsi que des opérations particulières de communication organisées périodiquement. L'ED 88 regrette que les doctorants ne consultent pas tous ni régulièrement leur messagerie institutionnelle, entraînant un grand nombre de difficultés. La future ED GIO gagnerait à mettre en place une stratégie de communication plus adaptée aux usages numériques des doctorants.

Les deux ED déplorent le tarissement des financements doctoraux et ses conséquences. Sur le site de Limoges, en février 2020, l'ED fait état de 5 contrats doctoraux, 1 convention CIFRE, 1 bourse ministérielle. Les thèses sont donc largement financées sur les ressources propres des doctorants, ce qui a un impact sur la durée de la thèse et le nombre d'abandons. Les ED s'assurent que les candidats disposent des moyens financiers nécessaires, s'appuyant sur la seule déclaration des candidats, sachant qu'aucun seuil minimal n'a été fixé. Bien qu'en diminution, le nombre de supports ATER offerts par les composantes permet de faciliter la fin de thèse (8 en 2018/2019 et 5 en 2019/2020). Toutefois, le paiement des vacances des doctorants non financés intervient tardivement, ce qui les laisse sans revenus et sans droit au chômage pendant plusieurs mois. Afin de rechercher de nouvelles sources de financement, la future ED GIO envisage des réponses à des appels à projets, le développement des thèses CIFRE et des partenariats avec des organismes publics, des fondations et des associations.

Le choix des sujets de thèse est lié aux axes et aux thématiques des UR, sauf exception (ED 88). Le candidat détermine le choix de son sujet thèse en accord avec son directeur de thèse.

Les procédures de recrutement des deux ED sont transparentes et collégiales. Elles associent étroitement les UR et les instituts. Dans le cas de l'ED 613, à Limoges, les financements État, Europe et cas spécifiques sont centralisés à l'Institut régional des sciences humaines et sociales après appel à candidatures (local, national et international). Les candidats sont présélectionnés par les UR, puis auditionnés par une commission présidée par le directeur de l'Institut en présence de l'ensemble des directions des UR. Les contrats doctoraux font l'objet d'une procédure au niveau des trois ED du secteur SHS (ED 611, ED 612 et ED 613), qui se déroule en trois étapes : affichage des thématiques prioritaires en concertation avec les UR, dépôt des dossiers des candidats et

sélection devant un jury composé des directions des ED, des UR et des composantes. Au terme de l'audition, un classement des candidats est établi et transmis au conseil scientifique des établissements. Dans le cas de l'ED 88, sur le site de Limoges, les inscriptions sont gérées par le Collège doctoral et une procédure commune est organisée. Après avoir obtenu l'accord d'un directeur, les dossiers des candidats sont examinés par la direction de l'UR. Des critères transparents de qualité sont exigés des candidats (moyenne minimale de 12/20 au master 2 et une note minimale de 14/20 au mémoire ou de 16/20 au rapport de stage, sauf dérogation par délibération du conseil de l'ED). D'autres critères concernent l'aptitude à la recherche et la présentation d'un projet professionnel clairement identifié en lien avec le doctorat. Des rapporteurs sont choisis parmi les membres du conseil de l'ED si les délais le permettent ; à défaut, l'instruction du dossier est réalisée par la direction de l'ED. Un vote à bulletin secret est alors organisé. Les candidats à un contrat doctoral sont assujettis à une procédure spécifique, qui diffère de la procédure commune, par le fait qu'ils sont sélectionnés par une commission propre à chacun des sites. À Limoges, cette procédure est commune aux trois UR, membres de l'institut GIO. L'ED pourrait notamment réfléchir à motiver et expliquer davantage la procédure de sélection des candidats aux contrats doctoraux afin de rendre cette procédure plus transparente.

L'accueil des doctorants consiste, pour les deux ED, en une journée des primo-entrants organisée par les collèges. Par ailleurs, il existe un accueil des doctorants au sein de leur UR de rattachement. Le Bureau d'accueil international à Limoges facilite les démarches administratives des doctorants étrangers.

Une charte des thèses commune élaborée par la ComUE est disponible en ligne. Elle est signée par le doctorant préalablement à son inscription.

La politique scientifique des deux ED est fondée pour l'essentiel sur celle des UR. L'ED 613 fait référence à trois axes scientifiques permettant de fédérer les différentes disciplines (axe 1 : mobilité, migrations, trajectoires, cultures et diversité ; axe 2 : organisation, gouvernance, marché, concurrence ; axe 3 : risques, filières, innovations, macro-micro-économie). La future ED GIO gagnerait à définir sa propre politique scientifique, afin d'accroître sa visibilité et son attractivité.

Au titre des partenariats scientifiques, les deux ED évoquent de très fortes interactions et une synergie avec les UR, les Collèges et les composantes. L'ED 88 est en relation avec les deux autres ED en SHS (ED 611 et ED 613). Le directeur de l'ED 88 est membre de la Conférence des écoles doctorales en droit et en science politique. La future ED GIO envisage de maintenir les liens avec Poitiers en vue de l'organisation de formations ou de manifestations communes. Les liens avec la Région Nouvelle Aquitaine, notamment pour l'allocation de financements doctoraux, mériteraient également d'être renoués en s'inscrivant davantage dans les axes ou les thématiques de recherche valorisés par la Région. Alors que l'ED 613 déclare travailler en lien avec son environnement socio-économique, l'ED 88 indique peu de contacts avec les collectivités et les entreprises. Le périmètre restreint de la future ED GIO devrait lui permettre de concentrer ses efforts pour rechercher activement des acteurs socio-économiques des secteurs privé (entreprises, fondations, associations etc.) et public (ADEME) locaux, nationaux et internationaux afin d'initier et de déployer une stratégie de réseaux pouvant conduire à nouer des partenariats en vue du financement de thèses, notamment de contrats CIFRE, et de favoriser la poursuite de carrière des docteurs.

La dimension internationale de l'ED 88 est marquée par la présence d'une majorité de doctorants étrangers (55 %) et un nombre non négligeable de cotutelles en cours (4 à Limoges sur 21 thèses en 2018). Ces cotutelles sont principalement établies avec des universités africaines, notamment subsaharienne mais aussi avec des universités du Maroc et du Brésil. Le nombre de doctorants ayant obtenu leur master 2 hors de France est en augmentation (32 doctorants sur 131 d'origine étrangère pour l'ensemble de l'ED 88). Les deux ED soutiennent la mobilité entrante et sortante (financement de séjours internationaux jusqu'à 1 500 euros pour l'ED 88). L'ED 88 a noué un partenariat avec une université romaine, où sont organisées des rencontres (séminaires et journées d'études franco-italiennes). Il existe également une association de doctorants qui couvre un réseau européen (RERDH). Dans le cadre de la future ED GIO, la stratégie internationale mériterait d'être mieux structurée (pays cibles, critères etc.) et de renforcer les relations existantes.

Encadrement et formation des doctorants

Le nombre de doctorants inscrits à l'ED 613 est stable alors qu'il est en baisse de 20 % pour l'ED 88. Le nombre de primo-inscrits baisse depuis 2016 pour l'ED 88. La proportion de doctorants primo-entrants titulaires d'un master ou équivalent obtenu dans l'un des établissements co-accrédités ou associés parmi ceux qui ont obtenu leur diplôme de plus haut niveau en France est de 87,5% sur l'année 2019/2020 pour l'ED 88 ; et de 45,5% pour l'ED 613, en augmentation par rapport à l'année précédente (57,1 % pour l'ED 88 et 40,0 % pour l'ED 613).

Le taux d'encadrement est satisfaisant, le nombre moyen de doctorants par HDR pour l'année 2019-2020 est de 3 pour l'ED 88 (taux effectif de 2,2 doctorants/HDR à Limoges) et de 2,09 pour l'ED 613, même si, en réalité, de fortes disparités sont signalées.

Il existe une politique d'encadrement des doctorants dans les deux ED. Les encadrants directeurs sont titulaires de l'HDR ou codirecteurs pour les non-HDR. Aucune des ED ne propose que des MCF non-HDR puissent, par dérogation, diriger seuls une thèse. Pour les HDR, un plafond de 10 doctorants par encadrant est prévu, ce qui demeure élevé, sachant que les codirections sont calculées au prorata de la participation à l'encadrement. La politique prévoit en outre, les cas de pénurie dans une discipline. Dans les faits, le nombre maximal de doctorants par HDR était de 8 doctorants pour un encadrant. Pour les non-HDR, le nombre de codirections est limité à 3 simultanément. La ComUE propose des formations à l'encadrement.

Les comités de suivi individuel (CSI) sont mis en place, conformément à l'arrêté de 2016, au sein des deux ED, avec des modalités d'organisation différentes. Pour l'ED 613, ils se composent du responsable de l'UR, d'un enseignant chercheur extérieur à l'UR et d'un doctorant extérieur à l'UR et sont désignés en principe d'un commun accord entre le responsable de l'UR et le doctorant. Pour l'ED 88, les CSI se composent du directeur de l'ED ou son représentant, d'un EC appartenant à l'UR et d'un enseignant chercheur extérieur, et sont désignés par le directeur de l'ED. Dans les deux cas, les CSI ne portent pas sur l'évaluation scientifique de la thèse mais apprécient les conditions globales du déroulement de celle-ci. L'utilité des CSI demeure toutefois incomprise par les doctorants rencontrés, notamment quant à leur composition, la participation d'un doctorant extérieur à l'UR n'étant pas toujours appréciée. L'organisation de ces comités reste à harmoniser dans le cadre de la future ED GIO, notamment sur leur critère obligatoire ou non avant l'inscription en 3^e année pour les doctorants financés ou non. Il serait utile de veiller à assurer une égalité de traitement entre les doctorants financés et non financés, tout en tenant compte de la réalité des financements des doctorants. À cet effet, un suivi renforcé devrait être appliqué à tous les doctorants dès leur première inscription, ce qui est envisagé par la future ED GIO. Un suivi scientifique est assuré dans le cadre des UR sous la forme de présentations (ED 613). Le dispositif de médiation, actuellement prévu dans le règlement intérieur et la charte, doit être pérennisé dans le cadre de la future ED GIO. Il gagnerait à être mieux connu des doctorants.

La politique de formation est définie par le collège doctoral. Les doctorants ont l'obligation de totaliser 90 heures de formation durant leur cursus. Un aménagement est néanmoins prévu pour les doctorants salariés, non-résidents ou présentant des problèmes de santé. Des équivalences ou des dispenses peuvent leur être accordées au cas par cas. Certaines formations peuvent être suivies à distance via le MOOC de poursuite de carrière et d'évaluation des compétences (PhDOOC) dans le cadre de l'ED 88, ce qui représente une opportunité supplémentaire pour les doctorants même si le format à distance est moins performant. Les doctorants sont encouragés, à l'aide d'un financement des universités, à participer à des formations à l'extérieur voire à l'étranger et à présenter leurs travaux en dehors des UR et des ED. Il existe un tableau d'équivalence permettant de valoriser d'autres activités pour la durée du doctorat, si elles sont dotées d'une réelle plus-value pour les doctorants (communication et/ou organisation de colloques, à hauteur de 45 h pour l'ED 88). Il est à noter que la majorité des doctorants de l'ED 88 n'hésitent pas à multiplier les formations au-delà du plancher de 90 heures, nombreux étant ceux qui valident plus de 150 heures.

Les 90 heures de formations obligatoires sont réparties en trois types prévus dans l'offre. Les formations disciplinaires spécialisées sont organisées au sein des UR ou de l'ED pour l'ED 88 ; elles prennent la forme de séminaires, de journées d'études, etc. dans le cas de l'ED 613 mais aussi de préparation à la publication ou à la qualification CNU ainsi que, depuis 2019-2020, d'une formation destinée aux futurs chargés de travaux dirigés (TD) en complément des formations à la pédagogie, offertes par la ComUE dans le cas de l'ED 88. Cette formation pédagogique devrait être renforcée pour l'accompagnement des doctorants non financés qui enseignent dès la 1^{re} année de thèse. Il existe également une demande de la part des doctorants de renforcer l'accompagnement plus concret à l'après-thèse : comment monter un dossier pour le CNU, comment construire un CV académique etc. Les formations thématiques transversales, qui prennent la forme de séminaires, de colloques, d'universités d'été, sur des thèmes fédérateurs et pluridisciplinaires sont organisées par les deux ED avec le soutien de la ComUE. Pour l'ED 88, ces formations se sont déroulées à Poitiers et les doctorants de Limoges ont regretté que les frais de déplacement soient entièrement à leur charge ; la visioconférence a toutefois permis de pallier cet inconvénient. Les formations professionnalisantes sont organisées par le Collège doctoral. La formation obligatoire à l'éthique et à l'intégrité scientifique est organisée par le Collège autour d'un ensemble de thématiques définies par le référent intégrité scientifique de l'Université de Limoges et validées par la Commission recherche. Des formations obligatoires en 1^{re} et 2^e année donnent satisfaction aux doctorants même s'ils regrettent parfois que les intervenants ne soient pas des enseignants-chercheurs. Au-delà de ces deux premières années, les formations ne semblent pas assez ciblées pour répondre à leurs attentes. Les doctorants ont exprimé leur vif intérêt pour le projet de restructuration car ils y voient l'opportunité d'avoir accès à un catalogue de formations plus adapté à leurs besoins, à l'interdisciplinarité et à des échanges fructueux compte tenu de la proximité de leurs disciplines. L'ED doit veiller au traitement

équitable des doctorants financés et non financés dans l'accès à toutes ces formations en s'assurant que la communication parvienne à tous. L'évaluation des formations par les doctorants prend la forme d'un questionnaire anonyme dématérialisé. Un nouveau dispositif a été mis en ligne en février 2020. La formalisation d'une démarche qualité pourrait être entreprise afin d'explorer les besoins en termes de formation et veiller notamment à l'adéquation, à la régularité et à l'évaluation des formations.

Les deux ED apportent leur soutien aux manifestations portées par les doctorants (colloques, journées d'études), lesquelles ouvrent droit à des heures de formation. L'engagement associatif et certaines initiatives des doctorants sont également vivement encouragés et financés par l'ED 88. Cette dernière soutient en outre financièrement la publication d'activités scientifiques des doctorants (colloques). Les animations pourraient être plus utiles aux doctorants dans la valorisation et leur devenir professionnel. La future ED pourrait également initier des manifestations propres, qui réuniraient les doctorants et permettraient de développer un sentiment d'appartenance, de valoriser leurs travaux et de constituer des réseaux en vue de l'après-thèse.

Un portefeuille de compétences (DocPro de l'ABG) est mis en place de façon progressive sous l'égide de la ComUE, limité aux formations dispensées par le Collège. Les doctorants sont incités à en constituer un mais il n'existe pas d'accompagnement spécifique des doctorants par les ED, sur ce point.

Les ED n'impose pas une durée de thèse précise. La durée moyenne de thèses est en diminution, mais demeure élevée, notamment pour l'ED 88 (ED 88 : 75 mois pour les non financés et 64 pour les financés ; ED 613 : en moyenne 60 mois). Cela s'explique parfois par des problèmes de santé et, surtout, par la nécessité de travailler pour financer sa thèse. La future ED GIO entend poursuivre les efforts engagés par les ED 613 et 88 pour réduire la durée des thèses. Une piste de réflexion pourrait être d'agir en amont sur le choix du sujet de thèse afin d'en limiter les objectifs, pour permettre la soutenance dans un délai raisonnable sans en amoindrir la qualité.

Le nombre de soutenances est en augmentation constante sur les deux ED depuis 2015, alors que, par ailleurs, le nombre de doctorants diminue. On peut y voir le fruit d'une politique plus volontariste des deux ED en matière de réduction de la durée de thèse et d'un meilleur encadrement, sans pour autant réduire le niveau d'exigence de qualité de la thèse.

Le nombre d'abandons demeure élevé dans l'ED 88, en nette augmentation pendant les deux dernières années (9 sur 72 en 2018-2019 et 10 sur 63 en 2019-2020). Par comparaison dans l'ED 613, le nombre d'abandons s'élève à 3 sur 51 en 2018-2019 et à 6 sur 46 en 2019-2020. Si les deux ED acceptent l'année de césure, le bilan qui en est dressé ne semble pas favorable au dispositif. Dans le cas de l'ED 88, sur un total de 16 doctorants (de 2014 à 2019) qui ont bénéficié de l'année de césure, seuls 4 ont soutenu, les autres ayant abandonné leur thèse l'année suivante. Le nombre d'abandons constitue un point de vigilance, qui invite à engager une réflexion approfondie sur les mesures destinées à détecter d'éventuelles difficultés le plus tôt possible afin de prévenir le décrochage des doctorants.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ensemble du suivi du parcours professionnel des docteurs est assuré par le Collège doctoral. Un tiers des formations transversales organisées par les Collèges de site est consacré à la formation professionnelle et prépare les doctorants à l'après-thèse en les sensibilisant à la diversité des débouchés académiques et non académiques. Sur le site de Limoges, ces formations sont organisées autour d'un catalogue spécialement dédié disponible sur le site internet du Collège. Des formations spécifiques couvrent, notamment, l'initiation à l'enseignement supérieur, la recherche d'emploi, la valorisation et l'entrepreneuriat. L'entretien avec les doctorants a permis de mettre en lumière leur souhait de renforcer l'information et la formation aux carrières académiques et non académiques et de prendre davantage en considération les particularités inhérentes à chaque discipline. L'ED 88 a récemment remédié à cette situation en introduisant une préparation à l'enseignement des TD au titre des formations disciplinaires.

Les Collèges doctoraux de site organisent un certain nombre de dispositifs de valorisation et de promotion du doctorat : « Ma thèse en 180 secondes », un prix de thèse, une journée sur le devenir professionnel, ainsi que les cérémonies annuelles de remise des diplômes. L'ED 88 encourage en outre ses docteurs à concourir à des prix de thèse nationaux. Son directeur est membre de la conférence nationale des ED délivrant le doctorant en droit. La promotion du doctorat est également assurée, en amont, via les représentants des UR au sein des différents masters 2. La future ED GIO gagnerait à développer ses propres actions de valorisation, de manière à faire connaître davantage le doctorat auprès d'employeurs potentiels.

Le dispositif de suivi de la mise en œuvre du parcours professionnel des docteurs des deux ED est organisé par les Collèges doctoraux de site. Les données collectées ont été analysées par les ED, afin d'orienter notamment le contenu des formations proposées mais celui-ci pourrait être amélioré. Les efforts engagés pourraient être poursuivis afin de développer des actions propres plus ciblées sur le périmètre scientifique de la future ED GIO.

Son périmètre resserré devrait lui permettre de concentrer ses efforts de suivi des doctorants, pour identifier des acteurs socio-économiques (secteurs privé et public), locaux, nationaux et internationaux. Leur participation permettrait d'initier et déployer une stratégie de réseaux pour conduire à nouer des partenariats en vue de favoriser la poursuite de carrière des jeunes docteurs. La poursuite de cet objectif permettrait en outre à la future ED GIO de gagner en visibilité et en attractivité.

La création d'un annuaire et d'un réseau d'*alumni*, qui n'ont pas encore été mis en place par le Collège, font l'objet d'une réflexion.

Autoévaluation et projet

Les deux ED déclarent procéder à leur autoévaluation mais n'en détaillent pas la méthodologie. Les enseignants-chercheurs et les doctorants font part dans le cadre du conseil de l'ED des améliorations susceptibles d'être apportées, notamment dans le domaine des formations. Les deux ED ont exprimé leurs vives craintes relatives à la raréfaction des financements de thèse et à son impact sur la baisse des effectifs. Une analyse de type SWOT aurait permis d'inscrire leurs bilans dans une perspective plus dynamique et d'identifier des menaces, compte tenu de la réduction du périmètre dans un contexte de baisse des financements et du nombre de doctorants, et en l'absence de visibilité sur le budget qui sera alloué à la nouvelle ED GIO.

Le projet consiste en la création d'une nouvelle ED par restructuration des ED 613 et 88. La future ED GIO, repose sur trois UR existantes à Limoges (CREOP, LAPE et OMIJ). Leur périmètre scientifique est cohérent et recouvre le droit, les sciences économiques et les sciences de gestion. L'ED s'appuiera sur la Faculté de droit et de sciences économiques et sur l'IAE et s'adossera à l'Institut GIO, dont elle prend le nom. Créé en 2018, cet Institut est déjà opérationnel et porte déjà plusieurs projets scientifiques d'envergure, notamment un programme COFUND. L'ED bénéficie en outre d'une assise géographique unique sur Limoges, dans des locaux communs, de nature à lui permettre d'améliorer les interactions avec les doctorants. La future ED GIO réunira une centaine de doctorants (une dizaine pour le LAPE, une vingtaine pour le CREOP et environ 70 pour l'OMIJ), ce qui lui permettra d'atteindre une masse critique suffisante pour déployer une politique, tout en demeurant « à taille humaine » afin de favoriser la proximité dans l'encadrement des doctorants et de développer des échanges et des synergies. Elle envisage une rationalisation et une simplification de sa gouvernance et de son fonctionnement, grâce à une direction unique propice aux interactions directes, ce qui lui permettra de gagner en lisibilité. Il lui appartiendra de se doter rapidement d'un règlement intérieur. La future ED GIO sera en outre dotée d'un site internet dédié, de nature à améliorer sa visibilité.

Les formations spécifiques seront assurées par des enseignants des UR et des formations transversales (méthodologie, accompagnement pendant la thèse et à la poursuite de carrière) seront proposées selon un cycle régulier. L'ED entend en outre conserver les liens forts tissés avec Poitiers afin de poursuivre des actions communes (formation et/ou rencontres). Elle envisage une politique active d'amélioration du taux d'encadrement, et s'engage à poursuivre ses efforts en matière de réduction de la durée des thèses. Afin de remédier à la baisse des financements, elle s'engage à trouver d'autres sources par des appels à projets, des thèses CIFRE et à développer une stratégie de partenariats auprès d'acteurs des secteurs public et privé. Les actions en faveur de la valorisation du doctorat seront poursuivies (utilisation des comptes institutionnels de l'Université de Limoges). Les porteurs du projet s'engagent également à poursuivre leurs efforts dans le suivi du devenir des docteurs.

Appréciation globale

Le dossier ainsi que la visite en distanciel et les discussions menées, conduisent le comité d'experts à porter sur les bilans respectifs des ED 613 et 88 une appréciation en demi-teinte. Les deux ED présentent indiscutablement une cohérence disciplinaire et un adossement important aux UR.

Elles entretiennent des liens très étroits avec les Établissements porteurs, les composantes, les Collèges doctoraux et la ComUE, ainsi qu'avec les UR et les Instituts. Cette complexité institutionnelle n'est pas propice à dégager clairement l'articulation des prérogatives respectives des différentes instances et à définir la place de ces deux ED, qui peinent à trouver leur identité. Cet aspect constitue un point de vigilance pour la future ED GIO. Afin de lui permettre de formaliser et de développer une politique scientifique propre, et de gagner en visibilité, la rédaction de statuts déterminant ses prérogatives et l'articulation de celles-ci avec celles des différentes institutions serait appréciée.

Dans le cadre de la future ED GIO, le resserrement géographique et disciplinaire sur un seul site, doté de locaux et d'installations communs, devrait permettre une plus grande proximité avec les doctorants, propre à favoriser

les interactions, à développer des synergies et l'émergence d'un sentiment d'appartenance à l'ED. Cette initiative a le soutien de doctorants motivés, enthousiastes et solidaires.

Les deux ED sont actuellement dotées de procédures de recrutement transparentes et collégiales, qui reposent sur des critères de qualité. L'harmonisation des bonnes pratiques en la matière dans le cadre de la future ED GIO pourrait renforcer davantage ce point fort.

Du fait de la raréfaction des contrats doctoraux, les ED accueillent un nombre croissant de doctorants financés sur leurs ressources personnelles. Cette situation, qui a un impact sur le nombre de doctorants et la durée de la thèse, invite les porteurs du projet à s'engager dans une démarche proactive de recherche d'autres sources de financement, à développer des partenariats avec des acteurs des secteurs publics et privés (locaux, nationaux et internationaux) et à renouer les liens avec la Région Nouvelle Aquitaine.

La diminution de la durée moyenne des thèses constitue un point d'amélioration sur lequel la future ED GIO entend poursuivre ses efforts dans le respect de la diversité des situations. Afin de lutter contre le nombre croissant d'abandons, un suivi renforcé devrait être appliqué à tous les doctorants dès leur première inscription, ce que projette la future ED GIO.

L'offre de formation des doctorants est diversifiée mais pourrait gagner à intégrer davantage de préparations concrètes aux carrières académiques et non académiques, y compris internationales, afin de répondre aux attentes des doctorants. Une analyse des besoins et de l'adaptation de l'offre pourrait utilement s'inscrire dans le cadre d'une démarche qualité formalisée.

Une meilleure exploitation des données du devenir professionnel mérite d'être encouragée.

La réalisation et la viabilité de ce projet sont toutefois largement tributaire des moyens financiers qui seront alloués à la future ED GIO. Il en va du développement d'une politique internationale, de la pérennisation du soutien aux initiatives d'étudiants, ainsi que de l'avenir de formations, d'animations et d'actions de valorisation nouvelles, propres à l'ED.

Points forts

- Une unité disciplinaire et géographique.
- Une forte motivation et un grand enthousiasme de la direction et des doctorants.
- Un taux d'encadrement scientifique satisfaisant.
- Des procédures de recrutement transparentes et collégiales reposant sur des critères de qualité.
- Un soutien aux initiatives et aux associations des doctorants.

Points faibles

- Une absence de sentiment d'appartenance actuel à l'ED.
- Des incertitudes sur le budget.
- Un tarissement du financement des thèses, notamment en nombre de contrats doctoraux.
- Des formations jugées inadaptées par les doctorants.
- Des partenariats à développer, notamment avec les acteurs socio-économiques.
- Des relations internationales à renforcer.
- Une préparation à l'après-thèse académique et non académique à renforcer.
- Une durée des thèses trop longue.
- Une insuffisance d'exploitation des résultats des enquêtes de devenir professionnel.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

Le comité d'experts recommande à la future ED GIO d'établir rapidement son règlement intérieur. En outre, la rédaction de statuts permettrait de déterminer les prérogatives respectives du Collège et de la future ED et d'élaborer la politique scientifique de cette dernière.

L'ED est en outre invitée à analyser les besoins en termes de formation et à développer davantage la préparation des doctorants à l'après-thèse académique et non académique, y compris à l'international, dans le cadre d'une démarche qualité formalisée.

Le comité d'experts suggère à l'ED d'adopter une stratégie pro-active dans le développement des réseaux et des partenariats en vue du financement de thèses et de la poursuite de carrière des jeunes docteurs. Les animations pourraient être plus utiles aux doctorants dans la valorisation de leur diplôme et leur devenir professionnel.

Il l'invite à maintenir les liens forts tissés avec Poitiers afin de poursuivre des actions communes (formation et/ou rencontres) et à renouer les liens avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Il appelle l'ED à élaborer une stratégie internationale et à la renforcer.

Le comité d'experts recommande à la future ED GIO d'harmoniser, autant que possible, les bonnes pratiques dans le recrutement des doctorants et de poursuivre les efforts déployés pour réduire la durée de thèse dans le respect de la diversité des situations.

Il suggère également d'exploiter davantage les résultats des enquêtes de devenir professionnel.

À l'attention de l'établissement

Le comité d'experts recommande de doter la future ED GIO de moyens suffisants pour assurer ses compétences et la réalisation de ses missions.

Observations de l'établissement

Limoges, le 6 décembre 2021

Isabelle Klock-Fontanille
Présidente de l'Université de Limoges

à

Madame Lynn FRANJIE
Directrice du Département des Formations HCERES

Référence : DEF-PED220022508 – Ecole Doctorale Gouvernance des Institutions et des Organisations

**OBJET :
Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale Gouvernance des Institutions et des Organisations**



Affaire suivie par
Aurélie ANGLERAUD
Tél. 05.87.50.68.90
cds@unilim.fr

Réf : CDS/AA/2021-05

Madame,


L'Université de Limoges, tient tout d'abord à remercier le comité d'évaluation HCERES pour son travail d'expertise et ses différentes recommandations constructives que la future Ecole Doctorale Gouvernance des Institutions et des Organisations va prendre en compte pour améliorer ses pratiques et son fonctionnement et affiner ses missions.

Nous nous félicitons des remarques générales positives du comité notamment celles relatives *i)* à sa cohérence disciplinaire et à son adossement important aux unités de recherche et *ii)* à la qualité de son fonctionnement propre et coordonné avec celui du Collège des Ecoles Doctorales tout comme à ses procédures transparentes et collégiales.

L'Ecole Doctorale Gouvernance des Institutions et des Organisations note des points de vigilance qui concernent notamment *i)* les modalités de fonctionnement interne à préciser, *ii)* la nature de l'offre de formation à développer et le suivi du devenir des jeunes docteurs à renforcer et *iii)* le budget de l'Ecole Doctorale et la nécessaire recherche d'alternatives pour pallier la diminution des financements de thèses institutionnelles. L'Université de Limoges tient à rassurer le comité quant à l'attention qu'elle porte au déploiement du projet de l'Ecole Doctorale Gouvernance des Institutions et des Organisations et à sa volonté de la doter des outils et des moyens nécessaires à son fonctionnement.

L'Université de Limoges s'engage à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Madame, |
distinguée.


Signé électroniquement par : Isabelle Klock-Fontanille
Date de signature : 07/12/2021
Qualité : Présidente de l'Université de Limoges



La Présidente
Isabelle Klock-Fontanille

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

